



GUIDE DE L'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE DE TRAVAUX FORESTIERS

ÉDITION 2021

Madame, Monsieur, Cher collègue,

Pour les travaux sylvicoles, à la suite de sécheresses et de crises sanitaires, le reboisement est à nouveau d'actualité. Il l'est aussi dans le futur avec l'accroissement des plantations pour s'adapter au changement climatique.

Pour nous, entrepreneurs de Travaux Forestiers, c'est une évidence : Il y a donc beaucoup à faire et des opportunités à saisir pour celles et ceux qui cherchent un secteur d'activité d'avenir, à participer concrètement à la vie des forêts et à apprécier le résultat de leur travail.

Nous avons des arguments à partager pour attirer des jeunes dans nos activités, leur donner envie de construire leur vie professionnelle avec nous.

Avec 17 millions d'hectares, les forêts françaises sont au cœur de la transition écologique mais aussi d'enjeux sanitaires, énergétiques et économiques. Dans leurs diversités, unique en Europe, elles couvrent plus de 30 % du territoire métropolitain. Dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement, la forêt représente aujourd'hui un véritable réservoir de biodiversité et de captation de carbone aux yeux de nos concitoyens y compris les plus jeunes. Elle produit un matériau formidable de mieux en mieux reconnu et donc retenu : accessible, renouvelable.

Pour planter et pour récolter, la filière forêt-bois compte 8 000 entreprises de travaux forestiers qui réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation forestière. Ces entreprises de travaux forestiers et sylvicoles emploient plus de 16 500 salariés sur le territoire, (Sources : chiffres CCMSA FNEDT 2019).



Dans la compétition entre les secteurs d'activités et entre les parcours de formation, la promotion de nos métiers est donc utile au moment où les jeunes sont en pleine construction de leur futur. Quand les conditions le permettent, il faut être familier du recrutement et de l'accueil de nouveaux collaborateurs. Alors même que le niveau du chômage est élevé, la main d'oeuvre qualifiée, motivée et ayant une véritable appétence pour le métier nous manque...

Encore faut-il se donner les moyens de susciter l'envie ! Nous vous proposons avec notre appui de participer à la promotion des métiers des travaux forestiers en direction des jeunes.

À ce titre, nous avons réalisé un guide de l'apprentissage en ETF qui s'adresse aux ETF et aux prescripteurs : établissements, enseignants, parents, conseillers d'orientation et aux acteurs forestiers des territoires. Mis à jour de la dernière réforme de l'apprentissage, vous y trouverez tout le nécessaire pour recruter et même un peu plus : Comment procéder ? Les modalités de l'apprentissage en ETF.

Pour en savoir plus, retrouvez nous sur : www.fnedt.org/metiers ou bien contactez votre syndicat local sur : www.fnedt.org/nos-elus.

Vous en souhaitant une agréable consultation et espérant vous compter prochainement parmi les ambassadeurs, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher Collègue, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Gérard Napias
Président de la FNEDT





SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	7
POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE POUR SON ETF ?	9
LE RECRUTEMENT D'UN APPRENTI	10
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE	18
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	21
LES MODALITÉS DE L'ALTERNANCE	23
LE TEMPS DE TRAVAIL DES APPRENTIS MINEURS	25
LA RÉMUNÉRATION	26
AIDES À L'EMBAUCHE	27
LA TAXE D'APPRENTISSAGE	29
LA RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	31
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION	35
OUTILS	40







INTRODUCTION

L'apprentissage a connu de nombreuses réformes ces dernières décennies pour lui rendre ses lettres d'excellence et favoriser une insertion durable et porteuse des jeunes dans le monde du travail. Pour les entreprises, les évolutions réglementaires et légales, les redéfinitions des formations, les modifications des dispositifs d'aides financières...peuvent décourager de se saisir de ce réel levier de développement économique, ce bel outil de recrutement.

Ce guide est conçu pour faire le point sur les nouveaux dispositifs, les aides pour soutenir les embauches, quelques clés pour déterminer les réponses à ses besoins. Il réunit les outils RH, les contacts partout en France, et tout ce qu'il faut savoir pour réussir l'apprentissage dans sa TPE-PME.



POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE POUR SON ETF ?

L'apprentissage, ce n'est pas nouveau ! Depuis le Moyen-Âge, des professionnels transmettent leurs savoir-faire et forment leur relève.

Une modalité de formation qui a fait ses preuves

Les taux d'insertion de l'apprentissage sont inégalés. 86 % des jeunes apprentis diplômés de l'enseignement agricole trouvent un emploi à l'issue de leur formation (80 % tous secteurs de formations confondus). Près d'un sur deux est embauché dans l'entreprise qui l'a formé.

L'apprentissage est donc bien un succès pour lutter contre le chômage structurel des jeunes. Mais cela prouve aussi combien l'apprentissage est un vrai moyen de répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers en tension comme ceux des ETF !

Un levier de développement de l'ETF

Le développement d'une entreprise passe par le développement des contrats et clients et/ou le développement des activités proposés. L'apprentissage peut répondre au moins de façon transitoire aux risques éventuels de ces développements.

- L'apprenti bien que débutant va pouvoir être un renfort aux équipes et soulager les plus experts. Il progressera en compétences et donc en complexité au fur et à mesure de sa formation.
- L'apprenti est un salarié qui « coûte » moins cher. Il est alors possible de tester de nouvelles activités et prestations sans risque financier majeur.

Des formations adaptées à vos métiers

La présence de chefs d'entreprise, représentants de la branche professionnelle, au sein des conseils de perfectionnement des CFA permet de réduire l'écart entre les enseignements et les besoins de l'entreprise et d'être en prise avec les réalités des entreprises locales.

De même, les branches participent à la rénovation des diplômes (CAPA Travaux forestiers en 2015, Bac Pro Forêt en 2011, BTS Gestion forestière en 2012, etc.).



LE RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

LES BÉNÉFICES

Recruter un apprenti présente des avantages non négligeables pour l'entreprise.

Un renfort en réponse à vos besoins...

Contrairement à un stagiaire, l'apprenti est un salarié de l'entreprise à part entière. Vous le recrutez d'abord pour répondre aux besoins de l'entreprise, et lui confier des tâches qui progresseront en complexité et en autonomie.

... Formé aux spécificités de votre entreprise...

Pendant la période d'apprentissage, le jeune découvre le métier par le biais des spécificités de l'activité de votre entreprise, de ses savoir-faire et méthodes, de sa culture. C'est donc aussi un bon moyen de recruter un jeune salarié, mais déjà au fait de vos attentes.

... À un coût modéré

Les différentes aides au développement de l'apprentissage destinées à l'entreprise sont nombreuses, varient selon les régions, et sont donc méconnues de la grande majorité des chefs d'entreprise. Les modalités évoluent selon la taille de l'entreprise, l'âge et le diplôme de l'apprenti, la région.

Cf. Les aides financières



Une mission d'encadrement stimulante



La transmission du métier, c'est souvent partager une passion avec un plus jeune qui démarre. C'est aussi prendre le temps de mettre les mots, de décomposer les gestes, de prendre du recul sur ses propres savoirs. C'est également participer à la progression d'un jeune professionnel. Et souvent, c'est prendre de nouvelles responsabilités, renouveler son implication dans l'entreprise.

Cf. Le rôle du maître d'apprentissage

L'échange intergénérationnel



Le jeune ayant fait le choix de l'apprentissage est impatient de mettre en pratique les nouvelles connaissances acquises au CFA. Son statut de salarié, donc rémunéré, est une motivation supplémentaire. Son dynamisme est souvent très apprécié dans les équipes matures.

D'autant que le jeune apprenti apporte lui aussi un peu de sa culture (numérique, populaire, etc.) mais transmet également les informations sur les dernières évolutions du métier découvertes en cours. Il est ainsi un porteur de transfert de technologies non négligeable.

Un réseau élargi



Faire entrer un jeune en apprentissage dans l'entreprise, c'est encore s'ouvrir de nouveaux réseaux. Le premier est l'entourage familial qui peut être apporteur d'affaires. Le second est celui du CFA qui est un repère pour le secteur (fournisseurs, acteurs de l'innovation, collectivités, etc.). Enfin, le jeune formé par vos soins, devient un véritable ambassadeur de vos savoir-faire et expertises.

Soutenir la filière/branche



Participer à la formation d'un jeune c'est participer au développement de toute la filière et en particulier de la branche. Cela permet de consolider et d'enrichir le système éducatif, d'échanger avec les pédagogues de la profession pour que les enseignements soient au plus près des besoins de vos activités.





DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune qui fait le choix de préparer un titre ou un diplôme en accumulant de l'expérience professionnelle. Sa formation théorique est plus dense avec un rythme plus soutenu, et n'a plus les vacances de la voie scolaire. Il entre dans l'entreprise comme salarié, à ce titre il assume les responsabilités de son contrat de travail, perçoit une rémunération, bénéficie d'une formation pratique en lien avec les enseignements reçus en CFA. Son activité est organisée selon le principe de l'alternance.

Une question d'âge : de 16 à 29 ans.

Mais aussi :

- **Dès 15 ans**, si le jeune a fini le collège
- **Jusqu'à 34 ans**, pour poursuivre et obtenir un diplôme d'un niveau supérieur, si le précédent contrat a été rompu pour inaptitude temporaire ou une raison indépendante de sa volonté.
- **Sans limite d'âge**, dans le cadre la création ou reprise d'entreprise subordonnée à l'obtention d'un diplôme, pour les travailleurs handicapés, ou les sportifs de haut niveau.

NB : Un jeune candidat apprenti peut suivre sa formation au CFA sans employeur pour une durée de 3 mois (portés à 6 mois en raison de la crise sanitaire).

Le Centre de formation d'apprentis (CFA)

Le centre de formation d'apprenti (CFA) est un établissement de formation initiale, placé auprès de différents organismes gestionnaires publics (EPLEFPA, académies) ou privés (MFR, UNREP, CNEAP, chambres consulaires, entreprises).

Il dispense des formations professionnelles diplômantes du CAP à l'ingénieur.

Les CFA instituent un conseil de perfectionnement qui est composé notamment de représentants des organisations professionnelles. Il se saisit des questions liées à l'organisation, le fonctionnement, la préparation et le perfectionnement pédagogique des formateurs, aux relations avec les entreprises, permettant des échanges réguliers sur les besoins de la profession.

Le CFA délivre le livret d'apprentissage ainsi que le document de liaison et la fiche navette.



Le livret d'apprentissage

fixe les objectifs de l'apprenti. Il répartit et articule les éléments de formation entre l'entreprise et le CFA. Il servira à l'évaluation conjointe de la progression du jeune.



Le document de liaison

est le « cahier des charges » des compétences théoriques et pratiques à acquérir. Bon outil de gestion de ressources humaines, il va notamment aider le maître d'apprentissage à définir les tâches à confier, suivre le degré d'autonomie et la progression dans l'acquisition des compétences. Pour le CFA, ce document sert, entre autres, à adapter les enseignements pour les adapter à l'expérience faite en entreprise, d'éléments d'évaluation pour le Contrôle en cours de formation.



La fiche navette Entreprise-CFA

est renseignée par l'apprenti avec l'aide son maître d'apprentissage. Il y inscrit ses observations, éléments de recherche, etc. Elle est consultée par l'enseignant au CFA pour enrichir les échanges en cours.

La prépa apprentissage

Pour aider certains jeunes à réussir leur entrée dans l'apprentissage et donc dans le monde professionnel, un « sas » préparatoire est proposé. De quelques jours à plusieurs mois, cet accompagnement personnalisé permettra aux futurs apprentis de :

- Consolider les compétences de base qui peuvent être insuffisantes pour bien se lancer
- Conforter les compétences relationnelles et le savoir-être professionnel pour réussir à signer un contrat et s'intégrer au mieux dans le monde professionnel
- Mûrir un projet professionnel pour prévenir la rupture du contrat d'apprentissage qui survient parfois dès les premières semaines.



COMMENT RECRUTER UN APPRENTI ?



Un apprenti est un salarié. Mais son profil particulier – nécessairement de débutant sur ses missions et en formation – implique une évaluation différente de celle d'un salarié plus expérimenté. Les entreprises de travaux forestiers proposent une large diversité de services, pour des clients aux typologies différentes : particuliers, propriétaires forestiers, collectivités et ONF, grands réseaux (ferroviaire, énergies par exemple.), industriels, etc. L'organisation et les activités des ETF sont donc diverses, mêlant sylviculture, exploitation, transport, production de bois énergie, gestion forestière, élagage, etc. Les compétences à mobiliser sont donc différentes d'une entreprise à l'autre... à chaque besoin, sa formation !

Préparer une fiche de poste



La fiche de poste permet de s'assurer de bien cibler la recherche, et l'adéquation entre les besoins de l'entreprise et les compétences acquises dans le cadre de la formation en apprentissage. Elle pourra aussi servir de trame à l'entretien pour expliquer les tâches qui seront confiées et leur articulation avec le reste de l'activité. L'apprentissage couvre tous les métiers du secteur des entreprises de travaux forestiers, et tous les niveaux, du CAP à l'ingénieur.

Cf. Référentiels « capacités professionnelles » des diplômés

Trouver les bons candidats



Le CFA est un interlocuteur incontournable. Il saura vous guider dans votre recherche et vous proposer des profils qui correspondent. Un service relations école-entreprises est dédié pour vous accompagner dans toutes vos démarches.

Les établissements de formation forestière sont généralement inscrits dans un bassin d'activités cohérentes. Le plus simple est donc de rester en proximité, garantissant notamment une prise en compte des activités et pratiques de la région.

Les stages de découverte de l'entreprise au collège offrent une première prise de contact avec des jeunes intéressés par vos métiers. Ils peuvent constituer une étape de pré-recrutement.

Vous pouvez également consulter les profils de candidats et/ou déposer des offres de recrutement en apprentissage sur des sites généralistes tels que **pole-emploi.fr** ou spécialisés :

anefa-emploi.org ; franceboisregions.fr ; aprodema.org ; fnedt.org

La plateforme OCAPAT dédiée « Cap vers l'alternance¹ » vous offrira également la capacité de déposer des offres et de consulter le Kit de l'alternance.

1. <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>





L'entretien de recrutement

L'apprenti est par nature un débutant dans ses fonctions. Il peut cependant avoir de premières expériences dans le cadre d'un premier cursus de la voie professionnelle, de jobs d'été, de stages, d'engagements divers.

Une part importante de jeunes qui font le choix du secteur forestier, ont découvert des métiers de la forêt en famille le week-end par la pratique de l'affouage, ou par le biais d'un professionnel passionné de leur entourage. Pour autant, de plus en plus de jeunes éloignés du secteur souhaitent rejoindre l'univers forestier.

Pour tous, il sera nécessaire de s'assurer que le jeune a conscience des spécificités du métier :



Travail en plein air et par tous les temps



Sens des responsabilités et de l'autonomie



Rôle de protection de l'environnement



Nécessité à suivre les évolutions technologiques



Importance des enjeux de sécurité individuelle et collective

Etc.

L'entretien de recrutement permet d'évaluer la motivation du candidat, d'en savoir plus sur ses choix d'orientation et sa compréhension des missions qui lui seront confiées.

C'est aussi un temps pour transmettre les éléments d'organisation – temps de travail, déplacements, questions de sécurité, rémunération, etc. – et de culture de l'entreprise.

Des métiers au féminin !

De plus en plus de jeunes femmes se passionnent pour les métiers de la forêt et intègrent des ETF avec grand succès. Elles font souvent preuve de plus de motivation et de volonté que leurs collègues masculins ! Ces jeunes recrues sont également un atout dans des équipes généralement très masculines, sans compter la perception très positive des clients...

Portraits à découvrir :

- Coraline, conduite d'engins forestiers
- Angélique, sylviculture
- Léopoldine, Manon et Jennifer, gestion forestière

Découvrez la série de portraits

Travaux agricoles, ruraux et forestiers : Des métiers au féminin



Bande-annonce



Coraline



Sylvie



Cassandra



Angélique



Futures gestionnaires
forestières



Scannez et visionnez





LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier, formalisé par un formulaire cerfa (FA13 ou 10103*09) que l'on peut télécharger ou rédiger en ligne².

Établi en 2 exemplaires, le contrat précisera :

- au-delà des informations concernant l'employeur et l'apprenti, celles relatives au(x) maître(s) d'apprentissage,
- la date d'embauche et la durée du contrat,
- le titre ou diplôme préparé
- la rémunération pour chaque période.

La convention entre le centre de formation des apprentis (CFA), l'employeur et l'apprenti ou son représentant légal, y est annexée. Il peut être conclu pour une durée déterminée par la formation (de 1 à 3 ans selon le titre ou diplôme préparé³).

Le contrat débute par une période d'essai pendant laquelle il peut être rompu à l'initiative de l'employeur comme de l'apprenti.

Cf. La rupture du contrat d'apprentissage

Dépôt du contrat à l'OPCO

Depuis le 1er janvier 2020, les Chambres d'agriculture n'enregistrent plus les contrats d'apprentissage. Cette mission est désormais confiée aux OPCO : OCAPIAT pour les ETF.

Un espace entreprise « monespace.ocapiat.fr » offre ce service en ligne.

L'employeur doit transmettre le contrat d'apprentissage dans les 5 jours ouvrables suivants le début du contrat, accompagné de la convention conclue avec le CFA.

Vous pouvez également confier cette formalité au CFA. Celui-ci utilisera la plateforme OCAPIAT « Partnet ».

2. https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_10103.do

3. Soit de 6 mois à 1 an dans le cas d'un complément de formation, ou de 4 ans pour les travailleurs handicapés.

Les formalités administratives

En parallèle de la signature et de la transmission du contrat à OCAPIAT, ces autres formalités ne devront pas être oubliées :

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE, ex DUE) comme pour tout autre salarié,
- DUER ou Document unique d'évaluation des risques professionnels (Cf. Le document unique) : à mettre à jour ou à rédiger si l'apprenti est le 1er salarié de l'entreprise,
- Déclaration de dérogation aux travaux réglementés pour les apprentis mineurs,
- Organiser la visite médicale d'embauche (en amont pour les mineurs),
- Inscription au Registre unique du personnel de l'entreprise.

Tous les mois, l'employeur doit transmettre une DSN (Déclaration sociale nominative) pour chacun de ses salariés, les apprentis y compris. Elle est utilisée pour attester que le contrat continue à s'exécuter et qu'une rémunération est versée à l'apprenti. Elle permet de déclencher automatiquement le versement de l'aide financière.

Depuis janvier 2020, celle-ci peut être désormais intégrée dans le Tesa+ (ex nouveau Tesa). La MSA transmet les informations aux organismes concernés.

Pour plus d'info : tesa.msa.fr





LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Un maître d'apprentissage doit être désigné dès la signature du contrat (voire une équipe tutorale).

Référent professionnel du jeune, expérimenté sur les fonctions et missions en relation avec la formation suivie par l'apprenti, il est responsable de la formation pratique reçue dans l'entreprise.

LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE



Véritable « parrain » professionnel, le maître d'apprentissage accueille et accompagne le jeune dans la découverte de son métier, participe à l'acquisition des compétences en binôme avec le formateur de l'établissement.

Son rôle est donc d'encadrer l'apprenti, suivre son activité afin de l'évaluer et dresser des bilans réguliers en lien avec le CFA et de l'accompagner vers la réussite dans son parcours formatif. À ce titre, le maître d'apprentissage et l'employeur auront notamment pour mission de :

- ✓ Préparer l'arrivée de l'apprenti pour lui permettre une bonne intégration dans l'entreprise
- ✓ Organiser le temps et les activités du salarié apprenti
- ✓ Veiller à lui faire découvrir un large éventail des missions attendues pour son métier, en lien avec le référentiel de la formation suivie
- ✓ Être vigilant au respect des règles de sécurité, dont le port des EPI
- ✓ Adapter sa pédagogie dans la transmission de ses savoir-faire
- ✓ Maintenir le lien avec l'équipe pédagogique du CFA
- ✓ Participer à son évaluation



Les retours d'expérience des maîtres d'apprentissage sont extrêmement positifs.

Encadrer un jeune et le faire grandir dans la vie professionnelle qu'il s'est choisie donne un sens supplémentaire à son action.

C'est aussi un temps de prise de recul sur ses savoir-faire, de revisite des acquis devenus quasi automatiques pour bien les transmettre.

C'est enfin l'occasion de s'inscrire différemment dans la vie de l'entreprise, et d'y prendre de nouvelles responsabilités.

CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE



Au-delà d'un goût pour la transmission des savoir-faire et des qualités managériales, le maître d'apprentissage doit être majeur et :

- Être titulaire d'un titre ou diplôme au moins équivalent à celui préparé par le jeune et justifier d'une année d'expérience sur les missions

Ou

- Justifier d'au moins 2 ans d'expérience en lien avec la formation

Le maître d'apprentissage peut être le chef d'entreprise ou un salarié. Un maître d'apprentissage peut encadrer jusqu'à 2 apprentis et 1 redoublant.

OCAPIAT met à disposition des modules de formation pour accompagner les maîtres d'apprentissage dans ces missions.



LES MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

L'organisation de l'alternance entre les temps au CFA et les temps en entreprise varient selon les établissements et les diplômes. Les durées annuelles sont cependant cadrées et relèvent de l'organisation pédagogique de chaque CFA.

À titre d'exemples :

CAPA Travaux forestiers



1 semaine au CFA/ 3 semaines en entreprise
(13 semaines au CFA/39 semaines en entreprise/an)

Bac Pro Forêt



2 semaines au CFA/2 semaines en entreprise
(20 semaines au CFA/32 semaines en entreprise/an)

BTSA Gestion forestière



2 semaines au CFA/2 semaines en entreprise
(20 semaines au CFA/32 semaines en entreprise/an)



LE TEMPS DE TRAVAIL DES APPRENTIS MINEURS

 Durée hebdomadaire	35 heures
 Durée quotidienne	8 heures
 Temps de pause	30 minutes toutes les 4h30
 Horaires journaliers	De 6h à 22h 20h pour les moins de 16 ans
 Repos hebdomadaires	2 jours consécutifs
 Heures supplémentaires	5 heures par semaine sur dérogation, après accord de l'inspection du travail et avis du médecin du travail

Le temps de travail de l'apprenti majeur est identique à celui des autres salariés.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération minimale varie selon l'âge de l'apprenti et l'année du contrat. Elle se calcule en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel correspondant s'il est plus favorable pour les plus de 21 ans.

Lorsque l'apprenti atteint l'âge de 18 ou de 21 ans, le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit son anniversaire. L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2e année de contrat. Lorsque l'apprenti atteint l'âge de 18 ans, de 21 ans ou de 26 ans, le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit son anniversaire.

% du SMIC				
Année du contrat/âge de l'apprenti	moins de 18 ans 	de 18 à 20 ans 	de 21 à 25 ans 	26 ans et plus 
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2 ^e année	39 %	51 %	61 %*	
3 ^e année	55 %	67 %	78 %*	

* ou du salaire minimum conventionnel, s'il est plus favorable.

Exemple :

Apprenti en CAPA né le 15/11/2003 pour un contrat du 05/09/2021 au 31/08/2023

1 ^{re} année	du 05/09/2021 au 05/11/2021 (17 ans) : 27 % du SMIC du 01/12/2021 au 04/09/2022 (18 ans) : 39 % du SMIC
2 ^e année	du 05/09/2022 au 31/08/2023 : 51 % du SMIC

Avantages

L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail. Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75 % du salaire.

Heures supplémentaires

Les modalités de rémunération des heures supplémentaires de l'apprenti sont identiques à celles du reste de l'équipe.

AIDES À L'EMBAUCHE

Pour des contrats signés entre juillet 2020 et décembre 2021 :

Dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage jusqu'au bac +5, une aide exceptionnelle est attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés :

- 5 000 € maximum pour la première année si l'apprenti est mineur
- 8 000 € maximum pour la première année si l'apprenti est majeur

L'aide est accordée automatiquement, après transmission du contrat d'apprentissage signé à OCAPIAT (OPCO). Elle est versée mensuellement.

À partir de 2022 :

L'Aide unique aux employeurs d'apprentis est réservée aux entreprises de moins de 250 salariés, pour les contrats d'apprentissage visant un titre ou un diplôme de niveau inférieur ou égal au Bac.

1^{re} année
4 125 €

2^e année
2 000 €

3^e année
1 200 €

Son versement mensuel sera automatique après enregistrement par OCAPIAT et envoi de la DNS.

EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES

La réduction générale des cotisations patronales s'applique aux contrats d'apprentis de moins de 26 ans et concerne :

- Assurance maladie, invalidité-décès, vieillesse
- Allocations familiales
- Contribution au fonds national au logement (Fnal)
- Solidarité autonomie
- Retraite complémentaire obligatoire.

L'apprenti est exonéré de CSG, CRDS.

Les entreprises de plus de 11 salariés, sont uniquement exonérées des cotisations patronales de sécurité sociale exceptés accident du travail et maladies professionnelles.



APPRENTIS HANDICAPÉS

L'aide est accordée pour la signature d'un contrat d'apprentissage. Le montant maximum de l'aide est de 3 000 €. Son montant est proratisé en fonction de la durée du contrat et à compter du 6^e mois.

L'Agefiph propose des aides spécifiques, une prime, et des accompagnements tant au moment de l'intégration que pour tout aménagement qui serait nécessaire (de 1 000 € à 7 000 € selon les cas).

POUR L'APPRENTI

Les apprentis peuvent bénéficier d'aides diverses, et dépendantes pour certaines des initiatives régionales. Retenons celles qui lèvent les freins à l'embauche : le logement et la mobilité.

Aides au logement



Au-delà des APL (aide personnalisée au logement) ou des ALS (aide au logement social) versées par la CAF ou la MSA, et des logements du CROUS, les jeunes apprentis peuvent également bénéficier de :

- Visale* : pour un garant fiable ;
- Agri Loca Pass* : avance de la caution locative ;
- Agri Mobili Jeune* : jusqu'à 100 € par mois d'aide au loyer ;
- Foyer jeunes travailleurs : information au CCAS ou à la mairie.

* de l'Action Logement

Aides au transport



- Abonnement SNCF apprenti : réservé aux apprentis de moins de 23 ans, il offre de ne payer que le prix de la réservation, ou une réduction de 50 % ;
- Transports en commun : gratuité ou aide financière selon les régions.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage vise à financer le développement de l'apprentissage et plus largement l'enseignement professionnel. Elle est calculée sur la base des rémunérations versées. Jusqu'à 10 salariés, le salaire des apprentis est exonéré totalement.

87 % de la taxe sont versés aux CFA pour financer les contrats d'apprentissage. Les entrepreneurs de travaux forestiers ont la possibilité de « flécher » le versement des 13 % restant de la taxe d'apprentissage directement vers un ou plusieurs établissements de leur choix. C'est une façon de soutenir vos partenaires !

Embaucher un apprenti peut exonérer du paiement de la taxe selon certaines conditions (<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>).





LA RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La rupture d'un contrat reste un échec à éviter. Le taux de 15 à 20 % n'est pas une fatalité.

Hors cas exceptionnels, c'est généralement le résultat d'un conflit que le dialogue aurait pu résoudre.

L'apprenti peut avoir quelques difficultés à s'intégrer, par manque de maturité, de compréhension des rôles de chacun, par rejet d'une autorité hiérarchique, ou plus simplement par écart culturel.

Ces freins peuvent être levés par des échanges formels ou informels, le rappel des principes simples qu'en entreprise, chacun a un rôle à jouer et qu'ils sont interdépendants - les différents « maillons de la chaîne » - que les règles sont importantes notamment pour des questions de sécurité, etc.

Le maître d'apprentissage est clé pour ces échanges, mais le chef d'entreprise peut intervenir pour plus de solennité.

Si la discussion en entreprise ne suffit pas, le CFA doit être informé pour intervenir. Formateurs, développeurs et directeur sont là pour vous soutenir et encadrer le jeune aussi sur cette problématique.

Enfin, le médiateur peut être saisi avant d'engager les procédures de rupture définitives.

LE MÉDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre d'un conflit entre l'employeur et l'apprenti, et afin d'éviter la rupture du contrat d'apprentissage, un médiateur de l'apprentissage peut intervenir.

Il peut être saisi tant par l'une ou l'autre des parties afin de trouver d'instaurer un dialogue constructif et chercher un accord. En revanche, il n'a pas de pouvoir décisionnel.

Pour se faire, s'adresser à la chambre d'agriculture dont dépend l'entreprise.



PENDANT LA PÉRIODE D'ESSAI

Un contrat d'apprentissage, comme tout contrat de travail, débute par une période d'essai pendant laquelle l'employeur comme l'apprenti peuvent, sans devoir le motiver, rompre le contrat.

Cette période d'essai est de **45 jours de présence dans l'entreprise**. Sont donc exclus les temps passés au CFA, ainsi que les arrêts de travail pour maladie ou accident.

Dans ce cas, aucune indemnité n'est due (à moins qu'elle n'ait été prévue dans le contrat).

La notification doit ensuite être envoyée au CFA ainsi qu'à l'organisme qui a enregistré le contrat (OCAPIAT), qui se chargera de la faire parvenir à la DREETS.

Ref : art. L6222-18 et L6222-21 du code du travail

PASSÉE LA PÉRIODE D'ESSAI

Différents cas de figure peuvent entraîner une rupture du contrat :

✘ La résiliation d'un commun accord

La rupture d'un commun accord peut intervenir à tout moment. C'est le cas de figure le plus simple et le plus courant. Cette décision bilatérale se concrétise par un écrit signé par les deux parties (et par le représentant légal du jeune s'il est mineur), transmis au directeur du CFA et à OCAPIAT.

Un modèle est téléchargeable sur la plateforme OCAPIAT « Cap vers l'alternance⁵ ».

Ref : art. L. 6222-18 du code du travail

✘ La démission

L'apprenti qui souhaite démissionner doit obligatoirement saisir au préalable le médiateur de l'apprentissage. Le contrat est alors résilié dans un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur (préavis). La démission doit être notifiée au CFA et à OCAPIAT.

✘ L'obtention du titre ou diplôme préparé

Le « préavis » est alors de 2 mois. L'apprenti doit avertir son employeur par courrier avec A/R, ainsi que le directeur du CFA et à OCAPIAT.

5. <https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/Formulaire-rupture-contrat-apprentissageVF.pdf>

✘ L'inaptitude

Si une incapacité professionnelle ou physique devait toucher l'apprenti, une rupture pourrait être engagée par l'employeur. Une vérification de l'inaptitude pourra être effectué par la médecine du travail ou la médecine scolaire.

✘ Le licenciement

Le contrat d'apprentissage peut être rompu à l'initiative de l'employeur en cas de :

- Force majeure,
- Faute grave de l'apprenti et cause réelle et sérieuse,
- Inaptitude constatée par le médecin du travail,
- Décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle.

Exemples de fautes graves d'un apprenti : exclusion du CFA, abandon de poste, absences répétées et injustifiées, refus d'appliquer les instructions de l'employeur, insubordination, échec à l'examen sans possibilité de redoublement, etc.

Ref : art. L6222-18 et L6222-21 du code du travail

✘ La mise en danger

En cas de risques sérieux pour l'intégrité physique ou morale de l'apprenti, constatés par l'inspection de travail par exemple, le contrat d'apprentissage peut être suspendu voire rompu.

On entend par risques sérieux, une exposition à des substances dangereuses, une absence de protection, des infractions graves à la législation du travail, des brutalités, etc. L'employeur alors en faute, devra verser des indemnités à l'apprenti égales à la rémunération qu'il aurait perçue jusqu'à la fin de son contrat.

✘ La liquidation judiciaire

Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la rupture du contrat d'apprentissage est notifiée par le liquidateur en charge. L'apprenti aura droit à des indemnités au moins égales aux rémunérations qu'il aurait perçues jusqu'au terme de son contrat.

Le jeune a la possibilité d'être accueilli au CFA en tant que stagiaire de la FPC (formation professionnelle continue) pendant les 6 mois qui suivent la rupture de son contrat (article L6222-18-2).





SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

FORMATION À LA SÉCURITÉ



Dans l'entreprise

Tout comme n'importe quel nouvel entrant dans l'entreprise affecté à des travaux à risques particuliers, l'apprenti doit recevoir une formation à la sécurité (article L4154-2 du code du travail). Cette formation à la sécurité doit être renforcée pour le jeune et adaptée à son niveau.

L'employeur s'adresse à la MSA pour la visite d'aptitude chaque année.

Le maître d'apprentissage veillera à faire la démonstration des gestes et les comportements les plus sûrs pour l'exécution de ses tâches, à expliquer au jeune l'utilité des mesures de sécurité prescrites, à lui montrer le fonctionnement des dispositifs et équipements de protection individuels (EPI) et à lui indiquer les motifs de leur utilisation.

L'encadrement d'un jeune apprenti requiert plus de vigilance que celle d'un professionnel confirmé. Cependant, ce temps de formation à la sécurité au moment de son entrée dans l'entreprise est un moment privilégié permettant également de lui expliquer les tâches qui lui seront confiées et de lui apprendre à identifier les risques éventuels.

Bon à savoir : Le guide Règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles édité par la MSA fait le point sur les différentes questions de sécurités par types d'activités et environnements et propose des fiches chantier et d'autres informations relatives à la gestion des différents risques (<https://mps.msa.fr/lfy/documents/98775/68473191/livret+hygiene+et+securit%C3%A9+chantiers+forestiers+m%C3%A0j+2018+07>)





Au CFA

En parallèle, l'apprenti reçoit au CFA une formation à la sécurité, inscrite au référentiel.

Il doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin de préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

De même, il est familiarisé avec les EPI, tant dans le respect des consignes de port que dans leurs finalités.

Une attestation de formation à la sécurité peut être délivrée par le CFA à la suite de sessions d'utilisation de machines et matériels dangereux visant à maîtriser l'évaluation des risques et des mesures préventives.

LE DOCUMENT UNIQUE



Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) est une obligation de l'employeur dès lors qu'il emploie au moins un salarié, apprenti ou stagiaire. Celui-ci permet d'évaluer les risques et de proposer des actions de prévention (R4121-1 du Code du travail). Il n'est pas spécifique à l'accueil d'un apprenti.

Le DUER doit être affiché et consultable dans l'entreprise. Il pourra être utilisé par le maître d'apprentissage comme introduction à la formation à la sécurité.

Cf. Outils - Exemple de DUER pour travaux forestiers

DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS



Cette déclaration préalable est obligatoire si l'apprenti mineur doit réaliser des travaux dangereux.

Celle-ci doit être envoyée en recommandé avec AR avant le début du contrat d'apprentissage à l'inspection du travail (DREETS). Elle est valable 3 ans et est rattachée à un lieu et à une formation.

Le CFA peut vous accompagner pour établir cette déclaration.

Cf. Outils - Modèle de déclaration de dérogation aux travaux réglementés Filière Forêt

Les travaux interdits aux mineurs pour lesquels une déclaration de dérogation est nécessaire* :



Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux ou agents CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques).



Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage



Travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien :

- des machines mentionnées à l'article R4313-78 du code du travail (différents types de machines à scier notamment), quelle que soit la date de mise en service ;
- des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement (ex. disqueuse, taille-haie, meuleuse, etc.)



Travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause.



Travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression (ex. compresseur, bouteilles de gaz liquéfiés...)



Travaux temporaires en hauteur lorsque la prévention du risque de chute de hauteur requiert l'utilisation d'Équipements de Protection Individuels (EPI), ex. longe, harnais... Montage et démontage d'échafaudage

* Liste exhaustive sur www.legifrance.gouv.fr art. D4153-15 à D4153-37 du code du travail



CRISE SANITAIRE COVID

Afin de faire face à la crise sanitaire du Covid, la MSA a élaboré avec des médecins, experts en santé et sécurité au travail, et des professionnels des filières agricoles et forestières, des contenus (fiches détaillées et vidéos) et modules de formation de prévention des risques et de propagation du virus.

Rendez-vous sur : <https://ssa.msa.fr/risque/risques-coronavirus/>

ASSURANCES

Responsabilité civile professionnelle

L'apprenti est couvert par le contrat, comme tous les autres salariés de l'entreprise, sans aucune majoration ni sanction. Il peut néanmoins s'avérer utile d'en informer son assureur.

AUTOMOBILE

Comme tout autre salarié, l'apprenti est normalement autorisé à conduire les véhicules de l'entreprise dans le cadre de l'activité professionnelle, sans autre condition que celles souscrites au contrat.





QUESTIONS FRÉQUENTES

Alternance, apprentissage, professionnalisation... la même chose ?

Oui et non !

L'alternance est la modalité d'enseignement. C'est le fait d'alterner enseignements théoriques en établissement de formation et pratiques en entreprise. Le jeune peut avoir un statut scolaire (élève ou étudiant stagiaire) ou de salarié comme l'apprenti.

Le contrat de professionnalisation relève de la formation continue et donc dédié aux jeunes sortis du système scolaire. Le calcul de la rémunération est un pourcentage du SMIC qui varie selon l'âge et le niveau de diplôme préparé.

Quels sont les congés de l'apprenti ?

L'apprenti a droit aux mêmes congés que les autres salariés de l'entreprise. Il ne suit donc plus le calendrier des vacances scolaires. Il bénéficie en outre de 5 jours ouvrables supplémentaires pour la préparation des examens, à prendre dans le mois avant les épreuves.

Combien d'apprentis une entreprise peut-elle accueillir en même temps ?

Le nombre s'apprécie par maître d'apprentissage, et non par entreprise. Il est fixé au maximum à deux apprentis et un redoublant par maître d'apprentissage..

La rémunération... c'est compliqué !

L'État verse une aide pour soutenir l'embauche des apprentis. Cf. Aides à l'embauche et La rémunération.

Un simulateur permet de calculer précisément le coût chargé sur www.alternance.emploi.gouv.fr.



Quels sont les droits des apprentis ?

Les apprentis bénéficient des mêmes droits que les autres salariés (mêmes congés, protection sociale, etc.).

En prévision des examens, 5 jours de congés payés supplémentaires lui sont octroyés.

En la fin du contrat d'apprentissage, l'apprenti n'a droit à aucune indemnité.

L'apprenti peut démissionner.



Quels sont les devoirs de l'apprenti ?

- Être assidu et performant au CFA et en entreprise
- Effectuer les tâches confiées dans l'entreprise
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du centre de formation
- Se présenter à l'examen du diplôme

LES TEXTES CADRES

Contrat d'apprentissage : art. L.6221-1 du code du travail

Rémunération : art. D 6222-26 du code du travail

Rupture : art. L6222-18, R6222-21, L6222-21 et suivants, et L 115-2 du Code du travail ; art. L. 641-10 du Code de commerce

Congés : art. L6222-35 (examens) et art. L3164-9 (tout salarié de moins de 21 ans) du code du travail

MODÈLE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS (MINEURS)

DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS ÂGÉS D'AU MOINS 15 ANS ET MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNOLOGIQUE

TYPE DE DÉCLARANT :

- Lycée professionnel / technologique / agricole
- CFA
- Entreprise
- Organisme de Formation Professionnelle
- Etablissement de formation social/médico-social
- Etablissement dépendant de la protection judiciaire de la jeunesse.

DIPLÔME(S) OU FORMATION PRÉPARÉ(S) :

- CAPA BAC PRO CS
- BPA BAC TECHNO AUTRE (Précisez) :
- BP BTSA _____

PERSONNE(S) COMPÉTENTE(S) CHARGÉE(S) D'ENCADRER LES JEUNES PENDANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX :

Personne encadrante 1 :

- Fonction dans l'entreprise (Ex. employé hautement qualifié de bucheronage) :

- Compétences, expérience justifiant cette mission d'encadrement (Ex. titulaire du CAPA Travaux forestiers, 15 ans d'expérience en travaux d'exploitation forestière) :



FILIERE FORÊT

NOM D'ÉTABLISSEMENT/ENTREPRISE :

Adresse : Code postal : Ville :

Courriel : Tel : Fax :

Si structure importante, préciser sur quel(s) établissements, atelier(s) ou chantier(s) de l'entreprise porte la déclaration de dérogation :

SECTEUR D'ACTIVITE :

SIRET :

LISTE DES LIEUX D'INTERVENTION CONNUS AU MOMENT DE LA DÉCLARATION :

Adresse ou zone géographique des lieux d'intervention connus :

Si besoin pour les entreprises ou établissements de taille importante, préciser les seuls ateliers ou chantiers concernés par la déclaration de dérogation :

Personne encadrante 2 :

• Fonction dans l'entreprise :

• Compétences, expérience justifiant cette mission d'encadrement :

Personne encadrante 3 :

• Fonction dans l'entreprise :

• Compétences, expérience justifiant cette mission d'encadrement :

Suite du document



LISTE DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS NÉCESSAIRES
AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES
ASSURÉES POUR LESQUELS LA DÉCLARATION
DE DÉROGATION EST RÉALISÉE :

- Travaux impliquant l'utilisation, l'entretien ou la maintenance (machine à l'arrêt) de certains équipements de travail. Préciser les références du type de machines pour lesquelles la déclaration est formulée.**

TYPE DE MACHINE UTILISÉE :

Sylviculture manuelle Traitements

débroussailleuse

arbre à cardan

tarière animée

planteuse

...

pulvérisateur (utilisable uniquement avec produit fictif par le jeune)

épandeur

Travaux d'atelier

palan électrique

perceuse à colonne

touret à meuler

affûteuse électrique à poste fixe

...

Autre, préciser : _____

- Travaux exposant à des Agents Chimiques Dangereux (ACD) ou Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR).**

Nature des produits et travaux à effectuer

Engrais

Produits désinfectant non classés CMR

Produits nettoyant non classés CMR

Autre, précisez : _____

- Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels avec possibilité de dépassement des valeurs limites définies aux articles R4452-5 et R4452-6 du code du travail**

NOM DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Travaux d'atelier

Poste à souder

poste oxyacétylénique (chalumeau)

Autre, préciser : _____



Travaux forestiers manuels

- débroussailleuse avec les différents outils de coupe existant
- tronçonneuse
- perche à élaguer motorisée
- ...

Conduites de machines forestières

- tracteur forestier
- grue forestière
- godet
- broyeur à marteaux et déchiqueteuse
- abatteuse, porteur, skidder
- ...

Type d'agents chimiques concernés

Travaux avec des appareils sous pression.

DÉSIGNATION DE L'APPAREIL OU DE L'ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL SOUS PRESSION

Travaux d'atelier

- Compresseur (pour le gonflage)
- poste oxyacétylénique (chalumeau)

Autres, préciser : _____

Suite du document



DÉCLARATION DE DÉROGATION DE L'EMPLOYEUR ET DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné(e), _____, déclare par la présente déroger aux travaux réglementés détaillés dans la liste ci-dessus.

J'atteste :

- Avoir procédé à l'évaluation des risques prévue aux articles L4121-1 et suivants du code du travail (évaluation des risques pour la santé et sécurité des travailleurs).
- Avoir consigné le résultat de cette évaluation des risques dans mon document unique d'évaluation des risques ;
- Avoir, à la suite de cette évaluation, mis en œuvre les actions de prévention prévues au deuxième alinéa de l'article L. 4121-3 du code du travail (actions de prévention, méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs);
- Avoir vérifié que les travaux sont nécessaires à la formation professionnelle.

Je m'engage à tenir à disposition de l'inspecteur du travail, les informations complémentaires relatives à l'arrivée du jeune (formulaire « informations complémentaires à la déclaration de dérogation » téléchargeable sur le site internet).

À NOTER :

La déclaration de dérogation est valable 3 ans. Elle est rattachée à votre entreprise, lieu de formation de l'apprenti ou du stagiaire, ainsi qu'à une formation donnée. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une déclaration à chaque nouvelle arrivée d'un jeune tant que cette dernière est encore valable.



J'ai bien noté qu'avant toute affectation d'un jeune à ces travaux je devrai :

- Avoir informé le jeune sur les risques pour sa santé et sécurité, les mesures de prévention, lui avoir dispensé une formation à la sécurité adaptée à son âge, son niveau de formation, et expérience professionnelle, et pouvoir en justifier.
- Assurer l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution de ces travaux.
- M'assurer de la délivrance d'un avis médical d'aptitude pour le jeune

Fait à _____ le _____

SIGNATURE, QUALITÉ DU DECLARANT & CACHET :

En revanche, dans le cas de changements liés au secteur d'activité de votre structure, aux formations professionnelles assurées, aux types de machines utilisés ainsi qu'aux types de travaux réalisés par le jeune, vous êtes tenus d'en informer l'inspection du travail par tout moyen conférant date certaine dans un délai de 8 jours à compter des changements intervenus.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Travaux forestiers (sylviculture, exploitation de bois, reboisement...)

Fiche de renseignements concernant l'entreprise

Entreprise _____

Nom prénom : _____

Dénomination (SARL, SA, etc.) : _____

Adresse : _____

RISQUES TRANSVERSAUX (EXEMPLES)

	Risques prévisibles	Activités exposant aux risques
LES CHUTES	Chutes de plain pied	Tous travaux
LE BRUIT	Troubles de l'audition Diminution de la concentration Élévation du rythme cardiaque Élévation de la tension artérielle Troubles du sommeil...	Utilisation d'outils portatifs et de machines à moteur thermique Postes de travail au voisinage d'un outil et d'un engin bruyant ...
LES AMBIANCES THERMIQUES ET LE CLIMAT	Canicule • Déshydratation • Coups de soleil • Insolation	Tous travaux en extérieur
LES RISQUES BIOLOGIQUES, PIQÛRES D'INSECTES, CHENILLES PROCESSIONNAIRES	Chenilles processionnaires (chêne, pin, maladie de Lyme)	Travaux dans des zones infestées par des chenilles et des nids de chenilles
LES VIBRATIONS TRANSMISES AU CORPS ENTIER ET AUX MEMBRES SUPÉRIEURS	Affections du rachis lombaire	Conduite d'engins et de camions
LES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES	Risques liés à l'interférence des activités des intervenants extérieures et des salariés de l'entreprise	Intervention sur le chantier de plusieurs entreprises (ou au dépôt)



Raison sociale de l'entreprise : _____

Date de réalisation : _____

Dates des mises à jour : _____

Personne(s) susceptible(s) de travailler sur le site

Stagiaire(s) nombre : _____

Noms et prénoms : _____

Formation initiale : CAPA, BEPA, BTSA, etc... Aucun diplôme (x)

Formation continue (lister les formations suivies) : _____

Ancienneté : _____

Date de la dernière formation SST : _____

Présence de trousse de secours adaptées

Exemples de moyens de prévention recommandés

Moyens de prévention

réalisés à réaliser délai

Mise à disposition de chaussures de sécurité antidérapantes

Sensibilisation des personnes susceptibles d'être exposées
Choix d'outils peu ou moins bruyants
Contrôle de l'état des pots d'échappement des engins et des machines
Contrôle de l'état des cabines des engins

Mise à disposition de boissons fraîches
Adapter les horaires de travail

Repérage du chantier avant le début des travaux
Programmer les interventions par temps humide
Application et rappel des consignes
Mettre à disposition des EPI adaptés
Ne pas toucher les chenilles et leurs nids
Vérification visuelle (tique)

Information sur les risques
Consulter la notice d'instruction du matériel qui précise le niveau d'exposition aux vibrations
Le cas échéant, mesure des niveaux d'exposition
Information sur les réglages et la bonne utilisation des sièges

Analyse des risques et établissement du plan de prévention
Analyse des risques et établissement du protocole de sécurité

Suite du document



RISQUES SPÉCIFIQUES PAR ACTIVITÉS (EXEMPLES)

	Risques prévisibles	Activités exposant aux risques
L'OUVERTURE DU CHANTIER	Multiples	Toutes activités exécutées sur le travail...
L'ENTRETIEN DES PEUPELEMENTS	Troubles musculo-squelettiques (tendinite des épaules)	Taille en position maintenue mains en élévation de façon prolongée
L'EXPLOITATION DES BOIS	Plaie, coupure	Utilisation d'outils coupants (serpe, hache...)
	Ecrasements, chocs, coupures, chutes d'objets...	Désencrouage
L'UTILISATION DES MACHINES AGRICOLES ET FORESTIÈRES	Ecrasement, happement, coincement, plaie, traumatisme...	Utilisation des machines attelées à un tracteur : gyrobroyeur, épaveuse, rotovator, fendeuses... Broyeurs forestiers automoteurs
L'UTILISATION DES ENGINS FORESTIERS	Ecrasement, happement, coincement, plaie, traumatisme...	Utilisation des débusqueurs, porteurs, débardeuses forestières, abatteuses, appareil de débardage par câble aérien...
LA CONDUITE DES ENGINS DE LEVAGE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE ET DE TERRASSEMENT	Ecrasement, renversement, traumatisme, fracture...	Approvisionnement de chantiers Manutention et déplacement de charges, Terrassement, Elagage nacelle...
L'ÉLAGAGE	Risques liés aux accès et aux déplacements dans les arbres	Elagage en hauteur





Exemples de moyens de prévention recommandés	Moyens de prévention		
	réalisés	à réaliser	délai
Etablissement de la fiche de chantier par le donneur d'ordre pour chaque chantier Présence obligatoire de cette fiche sur le chantier pour chaque entreprise présente Présence d'une trousse de premiers secours sur le chantier Prévoir les panneaux de chantier dangereux à proximité immédiate de la parcelle, sur les voies d'accès, les zones de dépôt de bois...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Choix d'un outil adapté (exemple : sécateur pour gaucher) Information sur les risques et formation prévention des risques liée à l'activité physique Organiser le travail de manière à alterner les tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conformité des équipements Formation à la sécurité Mise à disposition des EPI Conformité des équipements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présence de tourne-bille, treuil manuel ou débusqueur afin de ne pas laisser un arbre encroué sur le chantier Signalisation de l'arbre encroué (peinture, ruban de chantier...) en l'absence de moyens techniques adaptés pour le désencrouage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation à la sécurité, en se référant notamment aux notices d'instructions des fabricants Utilisation des machines comprenant des éléments mobiles ne pouvant pas être rendus inaccessibles interdites au moins de 18 ans sauf déclaration de dérogation Maintien en conformité Protection des arbres à cardans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation à la sécurité, en se référant notamment aux notices d'instructions des fabricants Utilisation des machines comprenant des éléments mobiles ne pouvant pas être rendus inaccessibles interdites au moins de 18 ans sauf déclaration de dérogation Maintien en conformité Vérification périodique de la grue auxiliaire du porteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification semestrielle du chargeur télescopique Vérification annuelle du chargeur frontal Vérification périodique semestrielle de la nacelle (PEMP) Présence et renseignement des carnets de maintenance des appareils de levage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Analyse des risques préalable au démarrage du chantier Formation aux techniques de secours en hauteur des élagueurs et des hommes de pied Vérifications périodiques annuelles des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES LIÉES AUX DIPLÔMES

CAPA TRAVAUX FORESTIERS

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture

- Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers
- Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers

Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel

- Réaliser des opérations d'abattage
- Réaliser des opérations de façonnage

Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- Réaliser des travaux de réparations simples

S'adapter à des enjeux professionnels locaux





CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Justifier des choix techniques de travaux forestiers

- Identifier les composantes écologiques influençant le choix des techniques
- Repérer les enjeux techniques, socioéconomiques et environnementaux de la gestion forestière
- Repérer les mesures réglementaires relatives au secteur

Situer l'organisation¹ dans son environnement socio-économique

- Caractériser l'organisation dans le secteur professionnel
- Identifier les adaptations de l'organisation au contexte socio-économique et réglementaire du secteur professionnel

Communiquer en situation professionnelle

- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- Rendre compte de son activité
- Communiquer au sein de l'équipe et avec les partenaires

Analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier forestier

- Repérer les enjeux du chantier dans son contexte
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier

Organiser le travail d'une équipe en sécurité sur un chantier forestier, dans le cadre social et réglementaire

Planifier l'organisation des moyens matériels et humains du chantier
Effectuer le suivi technico-économique et le contrôle du chantier

Réaliser les travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements

- Identifier les caractéristiques des peuplements et de la station
- Raisonner les interventions
- Mettre en œuvre les opérations techniques de sylviculture

Réaliser les travaux d'exploitation forestière manuels et mécanisés

- Organiser le chantier d'exploitation en fonction du contexte
- Identifier les qualités et les volumes de bois
- Mettre en œuvre les opérations techniques d'exploitation forestière

Entretenir les équipements forestiers

- Caractériser la constitution des équipements forestiers
- Assurer la maintenance préventive et corrective
- Diagnostiquer un dysfonctionnement

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

BAC PRO
GESTION DES MILIEUX
NATURELS ET DE LA FAUNE

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Justifier des choix techniques d'intervention de génie écologique en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux

- Identifier l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques
- Justifier des choix techniques en fonction des usages du territoire
- Identifier l'impact des politiques publiques sur des choix techniques

Analyser les conditions de mise en œuvre d'une action de génie écologique

- Repérer les enjeux de l'intervention
- Identifier les éléments du contexte socio-économique et environnemental de l'intervention
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'intervention

Communiquer en situation professionnelle

- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- Communiquer en interne et avec les partenaires et usagers

Conduire en sécurité le travail d'une équipe sur une intervention de génie écologique dans une perspective de durabilité

- Organiser une intervention de génie écologique : ressources humaines et matérielles
- Effectuer le suivi écologique, social et technico-économique de l'intervention
- Rendre compte de son activité à son supérieur

Conduire en sécurité des travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes

- Réaliser des opérations de génie écologique : interventions sur populations et habitats, aménagement et entretien des espaces, protection, création et entretien des infrastructures et équipements
- Mettre en œuvre en sécurité les matériels, outils et équipements dans une perspective de durabilité

Réaliser des actions de protection et surveillance de l'environnement

- Diagnostiquer l'état des populations et des habitats
- Informer les usagers et le public sur les réglementations spécifiques

Mettre en œuvre des activités d'accueil du public et d'animation-nature

- Mettre en œuvre des actions d'animation : sensibilisation, éducation à l'environnement, activité écotouristique
- Mettre en œuvre des opérations de promotion et de mise en valeur d'un site

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers





CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Réaliser des diagnostics préalables à la gestion forestière

- Evaluer l'état et les potentialités des peuplements et des écosystèmes forestiers
- Réaliser des inventaires forestiers, floristiques, faunistiques et sanitaires
- Produire des diagnostics

Participer à la mise en œuvre d'une politique forestière territoriale

- Prendre en compte les éléments de contexte territorial, institutionnel, économique, social, environnemental et juridique
- Dégager les enjeux en vue d'effectuer les choix de gestion forestière
- Prendre en compte les finalités et le fonctionnement des organisations et des entreprises forestières
- Mobiliser les instruments réglementaires, fiscaux et économiques disponibles en vue des opérations de gestion forestière durable
- Participer à des démarches d'animation et de concertation en matière d'aménagement du territoire forestier

Raisonnement des interventions en forêt dans un objectif de gestion durable

- Concevoir les itinéraires techniques sylvicoles en fonction des objectifs poursuivis, des enjeux et des risques
- Raisonnement des actions de gestion et préservation des ressources (dont sols, eau), du patrimoine (dont paysage) et de la biodiversité
- Assurer la désignation des tiges ou la réalisation des martelages et la direction des travaux de sylviculture

Organiser, en sécurité, la mobilisation des bois et leur valorisation

- Participer à la prospection de la ressource bois
- Classer, cuber, estimer les bois sur pied et abattus en vue de leur mise en marché
- Choisir le système d'exploitation forestière approprié au contexte
- Assurer la logistique, la qualité et la sécurité des chantiers d'exploitation
- Organiser le travail des équipes sur les chantiers en coordonnant les activités des divers intervenants
- Assurer la gestion économique et administrative des chantiers
- Evaluer la réalisation des opérations d'exploitation

Suite du document



B TSA
GESTION FORESTIÈRE
(suite)

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Contribuer à la planification des forêts et des autres espaces boisés

- Réaliser le bilan de la gestion antérieure d'un espace forestier ou boisé
- Définir les objectifs de gestion d'un espace forestier ou boisé au regard du contexte, des enjeux, des risques et des infrastructures
- Elaborer des documents de gestion ou d'orientation de la gestion forestière en utilisant les outils géomatiques
- Evaluer l'impact de la gestion proposée aux plans technique, économique, social et environnemental

Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion forestière pour faire face à une situation professionnelle

- S'intégrer dans une organisation ou une entreprise forestière
- Répondre à une commande professionnelle
- Contribuer à la prise en compte de démarches qualité ou de certification
- Apporter conseil et appui techniques



BTSA

GPN (GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE)



CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Expertises naturalistes

- Prendre en compte le contexte de réalisation d'un diagnostic naturaliste
- Mettre en œuvre des stratégies d'expertise naturalistes adaptées aux fonctionnements des systèmes vivants et aux objectifs de l'étude
- Interpréter des données
- Formaliser un diagnostic d'expertise naturaliste

Gestion de la nature et concertation territoriale

- Caractériser la nature comme patrimoine commun et les enjeux politiques et culturels qui lui sont liés
- Participer à un processus de concertation pour la protection et la valorisation de la nature
- S'initier à une ou des démarches de gestion concertée

Opération de génie écologique

- Choisir des modalités techniques pour répondre à des enjeux écologiques et prévenir des risques naturels
- Organiser la logistique d'une opération de génie écologique
- Mettre en œuvre une opération de génie écologique

Animation d'un public

- Concevoir une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Formaliser une action d'information, de sensibilisation et d'interprétation
- Réaliser une action d'animation, d'accueil et d'accompagnement du public, y compris de mineurs, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- Réaliser l'évaluation de ces séquences

Démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels

- Cerner les enjeux d'un projet d'aménagement
- Préciser les étapes et modalités du projet de gestion et de valorisation d'un milieu naturel, ordinaire ou remarquable
- Étudier les faisabilités technique, juridique, réglementaire, économique et humaine du projet
- Évaluer le projet et les actions conduites

Mise en œuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature

- S'approprier la commande et son contexte
- Proposer une réponse cohérente et appropriée
- Mettre en œuvre tout ou partie de la réponse à la commande
- Évaluer la mise en œuvre et les effets des opérations réalisées
- Valoriser l'expérience acquise en proposant des actions spécifiques au champ professionnel

ANNUAIRE DES CFA, UFA ET MFR



RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE	ÉTABLISSEMENT	
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Allier	Le Mayet De Montagne	LERP Le Mayet de Montagne	
	Ardèche	Aubenas	LEGTPA Aubenas	
		St Flour	LPA Saint Flour	
	Cantal	Aurillac	CFPPA Aurillac	
		Drôme	Montelimar	CEFA de Montélimar
	Chateauneuf Du Rhone		CFPF Chateauneuf du Rhône	
	Bourg De Peage		MFR de Bourg de Péage	
	Isère	St Ismier	LEGTA Grenoble Saint Ismier	
		Vif	MFR de Vif	
		La Cote St Andre	CFPPA La Côte Saint André	
		Vienne	LEGTA Vienne Seyssuel	
	Loire	Jonzieux	MFR de Marlhes	
		Noiretable	CFPPA/LEGTPA Roanne - Noiretable	
	Haute-Loire	Saugues	CFPPA Forestier Saugues	
		Fontannes	LEGTPA Brioude Bonnefont - Saugues	
			LEGTPA Brioude Bonnefont - Fontannes	
	Puy-de-Dôme	Lempdes	Agrosup Dijon site de Marmilhat	
		Rochefort Montagne	LPA Rochefort Montagne	
	Rhône	Anse	MFR d'Anse	
		Lyon	Institut de l'environnement et des technologies	
		Lamure Sur Azergues	MFR des 4 vallées à Lamure sur Azergues	
	Savoie	La Motte Servolex	CFPPA La Motte Servolex	
	Haute-Savoie	Thones	MFR des métiers de la montagne à Thones	
		Serraval	MFR de l'Arclosan à Serraval	
		Sevrier	ISETA Apprentissage à Sevrier	
		Poisy	ISETA de Poisy	
		Chavanod	ISETA de Poisy - Chavanod	
	BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ	Doubs	Les Fins	MFR « Les Deux Vals » Les Fins CFPPA Châteaufarine
			Besançon	CFA du Doubs
				LAP François-Xavier de Besançon
		Dannemarie Sur Crete	LEGTPA Besançon	
		Jura	Montmorot	CFA du Jura/LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot
Haute-Saône		Aillevillers Et Lyaumont	MFR d'Aillevillers	
		Gueugnon	CFA de Saône et Loire - Gueugnon	
Saône-et-Loire		Etang Sur Arroux	CFPPA de Velet	
	LPA de Velet			

FORMATION	SITE INTERNET
Bac Pro/Forêt	http://www.lyceeclaudemercier.fr/
BTSA/Gestion et protection de la nature	epl.aubenas.educagri.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	https://www.lycee-agricole-stflour.fr/
Bac Pro/Forêt	http://www.cfppa-aurillac.fr
BTSA/Gestion forestière	
CAPA/Travaux forestiers	www.cefa26.org
Bac Pro/Forêt	
BTSA/Gestion forestière	
BP/Responsable de chantiers forestiers	http://www.cfpf.org/
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.mondy.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.edp.educagri.fr/
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.mfrvif.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	formagri38.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.vienne.educagri.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	www.mfr-marlhes.com
Bac Pro/Forêt	
CAPA/Travaux forestiers	
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	http://eplea-roanne-noiretable.fr/
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion forestière	
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	https://www.formations-forestieres.fr/
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	
Bac Pro/Forêt	https://lycee-bonnefont.fr
BTSA/Gestion forestière	https://lycee-bonnefont.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.eduter-cnpr.fr
BTSA/Gestion forestière	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	lyceeagricolerochefortmontagne.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.mfr-lapetitegonthiere.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	www.iet.fr
Bac Pro/Forêt	www.mfr-lamure.fr
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	www.reinach.fr
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	
BTSA/Gestion et protection de la nature	www.cfmm.fr
Bac Pro/Forêt	http://mfr-arclosan.fr/
Bac Pro/Forêt	
BTSA/Gestion forestière	
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.iseta.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	
BTSA/Gestion forestière	
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.mfrlesfins
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	http://chateaufarine.educagri.fr
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	
Bac Pro/Forêt	
BTSA/Gestion forestière	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.lycee-francoisxavier.fr
BTSA/Gestion forestière	http://granvelle.educagri.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.montmorot.educagri.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	https://www.mfr-ailevillers.fr/
Bac Pro/Forêt	www.epl-fontaines.fr
CAPA/Travaux forestiers	
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	www.epldevelet.fr
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	



Suite du document



ANNUAIRE DES CFA, UFA ET MFR



RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT	
BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Loudeac	MFR de Loudéac	
		Quessoy	ESPA de Quessoy	
		La Roche Jaudy	Antenne de Pommerit-Jaudy du CFA du CNEAP	
	Finistère	Hanvec	CFPPA Hanvec	
		Loperec	LEAP Le Nivot de Loperec	
		Plomelin	LTPAH Kerbernez à Plomelin	
	Ille-et-Vilaine	St Aubin Du Cormier	Morlaix	LEGTPA de Châteaulin Morlaix
				LPA Saint Aubin du Cormier CFA Saint Aubin du Cormier
	Morbihan	Auray	Locmine	LEGTP Anne de Bretagne de Locmine
			Pontivy	LAHP Kerplouz de Auray
			CFPPA Pontivy	
CENTRE-VAL DE LOIRE	Indre-et-Loire	Loches	MFR du Lochois	
	Loir-et-Cher	Areines	LEGTA Vendôme Blois Montoire	
	Loiret	Bellegarde		CFA du Loiret
			Chaingy	MFR de Chaingy
			Orleans	LP de la Mouillière à Orléans
		Beaune La Rolande	LPA Beaune La Rolande	
		Nogent Sur Vernisson	CFPPA Le Chesnoy Les Barres	
			LEGTA Le Chesnoy Les Barres	
	CORSE	Corse-du-Sud	Sartene	CFA/LEGTA Sartène
	GRAND EST	Ardennes	St Laurent	CFA Charleville Mézières
LEGTPA Charleville Mézières				
Aube		Ste Maure	LAP de Sainte Maure	
		Les Loges Margueron		LEGTA Croigny CFPPA Croigny LEGTA Croigny CFA de St Pouange/LEGTA Croigny
Haute-Marne		Buxieres Les Villiers	MFR de Buxières les Villiers	
Meurthe-et-Moselle		Malzeville	LEGTPA de Meurthe et Moselle	
Meuse		Damvillers	MFR de Damvillers	
		Bar Le Duc	CFA de la Meuse - Bar Le Duc	
Haut-Rhin		Wintzenheim	LEGTPA de Colmar Wintzenheim	
Vosges	Mirecourt		CFA/LEGTPA des Vosges	
		Roville Aux Chenes	CFA de l'EHPP Roville aux chênes	
GUYANE	Guyane	Macouria Tonate	LEGTPA de Macouria	
HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Chauny	LEAP Robert Schuman de Chauny	
		Fontaine Les Vervins	LEGTA de la Thiérache	
		Dunkerque	LPA de Dunkerque Rosendaël	
		Lesquin	CFPA de Genech	
	Nord	Bavay		CFA régional/LPER de Bavay
				LPER de Bavay
				Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord

FORMATION	SITE INTERNET
Bac Pro/Forêt	
BTSA/Gestion forestière	http://mfr-loudeac.asso.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.lavilledavy.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.lycee.pommerit.fr/
CAPA/Travaux forestiers	https://www.kerliver.com/
Bac Pro/Forêt	
BTSA/Gestion forestière	http://www.lenivot.com
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.kerbernez.com
BTSA/Gestion et protection de la nature	https://cmk29.educagri.fr/le-lycee-de-suscino
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.st-aubin.educagri.fr/
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.lyceeannedebretagne.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.kerplouz.com
BP/Responsable de chantiers forestiers	https://www.legroschene.fr/
CAPA/Travaux forestiers	
Bac Pro/Forêt	www.mfrlochois.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion et protection de la nature	www.legta41.educagri.fr
CAPA/Travaux forestiers	
BP/Responsable de chantiers forestiers	
Bac Pro/Forêt	http://www.cfa-bellegarde.fr/
BTSA/Gestion forestière	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.mfr-chaingy.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	www.lamouillere.fr
Bac Pro/Forêt	www.lpa-beaunelarolande.fr
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	https://www.lechesnoy.fr/
BTSA/Gestion et protection de la nature	www.lesbarres.fr
BTSA/Gestion forestière	
CAPA/Travaux forestiers	
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.epl.sartene.educagri.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	
BTSA/Gestion forestière	
CAPA/Travaux forestiers	
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	www.lebalcon.fr
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.lyceesaintemaure.fr
CAPA/Travaux forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	
Bac Pro/Forêt	www.epldelaubes.fr
BTSA/Gestion forestière	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://mfrbuxieres.com
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion et protection de la nature	https://www.pixerecourt.fr/pixerecourt/lycee/
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.mfr-damvillers.fr/
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
CAPA/Travaux forestiers	https://eplagro55.fr/
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.rouffach-wintzenheim.educagri.fr
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	www.campusdemirecourt.fr
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	
Bac Pro/Forêt	
BTSA/Gestion forestière	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.roville.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.epl.guyane.educagri.fr/
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.robertschuman02.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.lycee-thierache.educagri.fr/
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.eplefpadesflandres.com
CAPA/Travaux forestiers	www.institutdegenech.fr
CAPA/Travaux forestiers	
BP/Responsable de chantiers forestiers	www.lyceeedebavay.fr
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.wagnonville.fr



Suite du document



ANNUAIRE DES CFA, UFA ET MFR

RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT
HAUTS-DE-FRANCE	Oise	Pierrefonds	Institut privé Ch. Quentin de Pierrefonds
		Airion	LEGTA de l'Oise
	Pas-de-Calais	Rollancourt	MFR de Rollancourt
		Marconne	MFR de Valfosse à Marconne
		Tilloy Les Mofflaines	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais
Somme	Abbeville	LPA de la baie de Somme	
ÎLE-DE-FRANCE	Seine-et-Marne	Moret Loing Et Orvanne	IME 'La Sapinière' à Moret sur Loing
	Yvelines	Le Tremblay Sur Mauldre	CHEPP du Tremblay sur Mauldre
		Jouy En Josas	Centre Privé TECOMAH Jouy en Josas
	Seine-Saint-Denis	Vaujours	LHP Fénélon de Vaujours
	LA RÉUNION	La Réunion	St Paul
St Leu			Antenne de Piton St Leu du CFPPA de St Benoit
Calvados		Vire Normandie	LPA de Vire
NORMANDIE	Eure	Evreux	LEGTA Evreux
	Orne	Pointel	MFR de Pointel
		Sees	CFPPA Sées LEGTPA Sées
	Seine-Maritime	Terres De Caux	CFA de Seine Maritime - Fauville
		St Georges Sur Fontaine	CFPPA de Seine Maritime horticole - Fauville
		Envermeu	CFP MFR de Coquereaumont LPA Envermeu
		Mesnieres En Bray	CEAP Saint Joseph de Mesnières en Bray (FS)
	NOUVELLE CALÉDONIE	Nouvelle Calédonie	Pouembout
NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	La Couronne	LEGTA Angoulême CFPPA Angoulême
		Bois	LAP Saint Antoine de St Denis de Saintonge
	Charente-Maritime	Chevanceaux	MFR Ecole forestière de Chevanceaux
		Bourcefranc Le Chapus	LEGTA Bourcefranc
	Corrèze	Neuvic	CFA de la Corrèze - Neuvic LEGTPA Henri Queuille à Neuvic
		Meymac	CFPPA/LEGTPA Meymac
	Dordogne	Coulounieix Chamiers	LEGTPA Périgueux
		Sigoules Et Flaageac	LAP Le Cluzeau de Sigoules
		Nontron	MFR Périgord Limousin à Nontron
	Gironde	Bazas	CFPPA Bazas
			LEGTPA Bazas
			CFA Sabres - Bazas
	Landes	Sabres	LPA Sabres
			CFA Sabres
			LPA Sabres
Pyrénées-Atlantiques	Oloron Ste Marie	LPA Oloron Sainte Marie	
	St Palais	Institut Jean Errecart de Saint Palais	
		St Pee Sur Nivelle	LAP Saint Christophe de Saint Pee s/ Nivelle



FORMATION	SITE INTERNET
BTSa/Gestion forestière	http://www.charlesquentin.com
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.lyceeagricoledeloise.com
BTSa/Gestion et protection de la nature	www.rollancourt-formations.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.mfrmarconne.fr
BTSa/Gestion et protection de la nature	www.formationsnatures.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	lycee-baie-de-somme.fr
CAPA/Travaux forestiers	www.ime-ecuelles.bellan.fr
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.chep78.fr
BTSa/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.lea-cfi.fr
BTSa/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.fenelon.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSa/Gestion et protection de la nature	http://epl-saintpaul.net/
BTSa/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.tracy-vire.fr/
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.eapevreux.fr
CAPA/Travaux forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	www.mfr-pointel.fr
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	
Bac Pro/Forêt	
BTSa/Gestion et protection de la nature	
BTSa/Gestion et protection de la nature	www.lap61.fr
CAPA/Travaux forestiers	www.cfa.naturapole.fr
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	http://www.naturapole.fr
BTSa/Gestion et protection de la nature	www.mfr-coquereauumont.org
Bac Pro/Forêt	http://www.lyceedubois.fr
CAPA/Travaux forestiers	
BP/Responsable de chantiers forestiers	
Bac Pro/Forêt	http://www.lycee-saintjoseph-mesnieres.fr
BTSa/Gestion forestière	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://legta.formagri.nc
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
CAPA/Travaux forestiers	http://www.epl-charente.com
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	lasallesaintantoine.fr
Bac Pro/Forêt	http://mfr-foret-environnement.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.lyceebourcefranc.fr
BTSa/Gestion et protection de la nature	
CAPA/Travaux forestiers	www.lycees-neuovic-meymac.fr
BTSa/Gestion forestière	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	https://neuovic.epl-haute-correze.fr/
BTSa/Gestion et protection de la nature	
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	www.lycees-neuovic-meymac.fr
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	
Bac Pro/Forêt	
BTSa/Gestion forestière	
BTSa/Gestion et protection de la nature	http://www.perigord.educagri.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.lecluzeau.com
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	https://www.mfr-perigord-limousin.com/
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	http://www.bazas.educagri.fr/
BPA/Travaux forestiers/Travaux de sylviculture	
Bac Pro/Forêt	
BTSa/Gestion forestière	
Bac Pro/Forêt	www.formagri40.fr
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.agrocampus64.fr
BTSa/Gestion et protection de la nature	http://www.lycee-errecart.com/
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
BTSa/Gestion et protection de la nature	www.lyceesaintchristophe.com/



Suite du document



ANNUAIRE DES CFA, UFA ET MFR



RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE	Deux-Sèvres	St Loup Lamaire	MFR de Saint Loup Lamaire
		Melle	LEGTA Melle
	Vienne	Montmorillon	CFPPA Montmorillon LPA Montmorillon
OCCITANIE	Ariège	Pamiers	CFPPA Ariège Comminges - Pamiers
			LEGTA Pamiers
	Aude	Limoux	Institut Saint Joseph - Limoux
		Carcassonne	LEGTA Carcassonne
		Narbonne	LPA de Narbonne
	Aveyron	St Sernin Sur Rance	MFR de Saint Sernin sur Rance
	Gard	Rodilhan	CFPPA du Gard - Rodilhan
	Haute-Garonne	St Gaudens	CFA Piémont Pyrénées - Saint Gaudens
		Masseube	Campus La Salle Saint Christophe de Masseube
	Gers	Mirande	CFPPA du Gers - Mirande
		Riscle	LPA Riscle
	Lot	Le Montat	LPA Cahors
		St Chely D Apcher	LEGTPA de la Lozère - Saint Chély
	Lozère	Peyre En Aubrac	MFR de Peyre en Aubrac
	Hautes-Pyrénées	Vic En Bigorre	
Pyrénées-Orientales	Rivesaltes	CFPPA Rivesaltes	
Tarn	St Amans Sout	Lycée privé André Alquier - Saint Amans Sout	
PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Le Landreau	Lycée Briacé du Landreau
	Maine-et-Loire	Angers	CERCA de l'ESA d'Angers
		Ernee	LEGTAP Rochefeuille - Ernée
	Sarthe	Rouillon	LEGTA Le Mans CFA de la Sarthe
		La Ferte Bernard	MFR « les Forges » de La Ferté Bernard
	Vendée	La Roche Sur Yon	LEGTPA La Roche sur Yon
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Alpes-de-Haute-Provence	Le Chaffaut St Jurson	LEGTA Digne Carmejane
	Bouches-du-Rhône	Marseille	LPA des Calanques à Marseille
		St Remy De Provence	LPA Saint Rémy de Provence
	Var	Gardanne	LEGTA Aix Valabre CFPPA Aix Valabre - Gardanne
		Hyeres	CFA régional PACA - Hyères
Vaucluse	L'Isle Sur La Sorgue	LPA Isle sur Sorgue	
	Richerenches	MFR de Richerenches	
	La Bastide Des Jourdans	CFP de La Bastide des Jourdans	

FORMATION	SITE INTERNET
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.stloupsurthouet.mfr.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.terres-et-paysages.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	www.formations-agriculture.com
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
CAPA/Travaux forestiers	www.cfa-piemont-pyrenees.fr
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
CAPA/Travaux forestiers	http://www.lyceeagricolepamiers.fr/
Bac Pro/Forêt	http://www.saintjoseph-limoux.com
BTSA/Gestion et protection de la nature	www.epl-carcassonne.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://valrance.com
BTSA/Gestion et protection de la nature	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	www.epl.nimes.educagri.fr/le-cfppa/
CAPA/Travaux forestiers	www.cfa-piemont-pyrenees.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://www.institut-st-christophe.com
BTSA/Gestion et protection de la nature	https://www.cfppadugers.com/
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.formagri-gers.com
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	https://cahors-lemontat.educagri.fr/
BTSA/Gestion et protection de la nature	www.epl-lozere.fr
CAPA/Travaux forestiers	http://www.ecoleforestiere-javols.com
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	
Bac Pro/Forêt	
BTSA/Gestion forestière	
CAPA/Travaux forestiers	https://cfa-cfppa65.fr/
BP/Responsable de chantiers forestiers	
BP/Responsable de chantiers forestiers	www.cfa-piemont-pyrenees.fr
BPA/Travaux forestiers/Conduite des machines forestières	https://cfa-cfppa65.fr/
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	http://formagri-65-vic.fr/
Bac Pro/Forêt	
BTSA/Gestion et protection de la nature	http://eplea66.net/
BPA/Travaux forestiers/Travaux de bûcheronnage	
CAPA/Travaux forestiers	http://www.lyceeforestier.com
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.briace.org
BTSA/Gestion forestière	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://cerca.groupe-esa.com
BTSA/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.rochefeuille.net
BTSA/Gestion forestière	http://www.eap72.fr
BTSA/Gestion forestière	
CAPA/Travaux forestiers	https://www.mfr-fertebernard.fr/
Bac Pro/Forêt	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.lyceenature.com
BTSA/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.digne-carnejane.educagri.fr
BTSA/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.campusnatureprovence.com
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	http://www.lpa-st-remy.educagri.fr/
BTSA/Gestion et protection de la nature	www.campusnatureprovence.com
BTSA/Gestion et protection de la nature	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.hyeres.agricampus.educagri.fr
CAPA/Travaux forestiers	www.lpa-ricarde.fr
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	www.mfr-richerenches.org
Bac Pro/Forêt	www.forestier.org



LIENS UTILES

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

www.agriculture.gouv.fr

Information de l'enseignement agricole et des formations
aux métiers de la forêt

www.educagri.fr

Portail alternance du ministère du travail

www.alternance.emploi.gouv.fr

Plateforme OCAPIAT « Cap vers l'alternance »

<https://www.ocapiat.fr/capverslalternance>

Anefa

www.anefa.org

Apecita

www.apecita.com

Aprodema

www.aprodema.org

Portail des DREETS

www.dreets.gouv.fr

Fédération nationale des entrepreneurs des territoires

www.fnedt.org

OCAPIAT

www.ocapiat.fr

Ministère de l'éducation nationale

www.education.gouv.fr

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

CNEAP

www.cneap.fr

Les Maisons familiales rurales

www.mfr.asso.fr

Sécurité sociale agricole

www.msa.fr

UNREP

www.maformationagricole.com

Action Logement

www.actionlogement.fr



Légendes des photographies :

Couverture : Chantier d'abattage dans les Vosges

p. 4 : Apprentis en BPA Travaux forestiers - Bûcheronnage

p. 6 : Chantier en Occitanie

p. 8 : Départ du chantier

p. 10 : Préparation au débardage

p. 14 : Apprentie en BPA Travaux forestiers - Conduite de machines forestières (CMF)

p. 19 : Sur un chantier d'élagage en Lozère

p. 20 : Détermination de la chute prévisible de l'arbre

p. 22 : Jeunes apprentis en forêt vosgienne

p. 24 : Abattage mécanisé dans le Cantal

p. 29 : Chantier d'élagage avec nacelle

p. 30 : Chantier d'abattage en Lozère

p. 34 : Débardage avec débusqueur, épreuve d'examen BPA CMF

p. 38 : Formateur en Bac pro Forêt, CFA de Mirecourt

p. 39 : Débardage avec débusqueur

p. 52 : Entrée d'un chantier forestier

Remerciements

Les entreprises de travaux forestiers : Robert Dieudonné, Fabien Péfourque, Didier Reboulet, Serge Ségala.

Les équipes de formateurs et apprentis du CFA de Mirecourt.
EDT Occitanie.

© septembre 2021

Conception et rédaction : La Bande Organisée / Conception graphique : Laurent Gourdien
Photos © La Bande Organisée / R. Dieudonné / Catz, B. Daoust, Davooda, Faberr Ink, Feelplus, Filborg, Happy Art, Justone, KatarinaF, Kotlek, Labelvector, Matsabe, Mexrix, Mirec, Motorama, D. Pablo, A. Scott, WonderfulPixel @ Shutterstock

Impression : Iropa





Guide réalisé dans le cadre de la convention de coopération signée entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'OPCO OCAPIAT conjointement avec la FNEDT.

